

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AOUT 2017

Département  
Pyrénées Atlantiques  
Commune de  
Boucau



Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

Objet :  
Acquisitions de  
parcelles voirie et  
espaces verts, rue  
Pierre Lacouture

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

DELIBERATION N° 11

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit août à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 22 août 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C. ORDONNES, JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ, M. LORDON, JD BONNOME, J. DARRIGADE, A. LECHEVALLIER, G. ELGART, G. MOSCHETTI, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, N. DAUGA, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, M. DUBROCA, C. MARTIN, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à G. MOSCHETTI), P. FAVRAUD (pouvoir à C. MARTIN), MA THEBAUD (pouvoir à C. DUPIN), S. PUYO (pouvoir à J.DOS SANTOS), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose au Conseil que la Commune envisage d'entreprendre une régularisation foncière de voirie et d'espaces verts situés rue Pierre Lacouture.

A cet effet, la Commune souhaite se rendre propriétaire des parcelles suivantes :

- AZ 53 -rue Pierre Lacouture pour une contenance de 98 m<sup>2</sup>,
- AZ 54 - rue Pierre Lacouture pour une contenance de 212 m<sup>2</sup>,
- AZ 55 -rue Pierre Lacouture pour une contenance de 246 m<sup>2</sup>,

Il est précisé que sur la parcelle AZ 53, est implantée depuis de nombreuses années, une pompe de refoulement des eaux usées.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

- . Décide d'acquérir à titre gratuit les parcelles cadastrées AZ 53, AZ 54 et AZ 55.
- . Charge Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires à la signature des actes en la forme administrative qui entérineront le transfert de propriété,

. Dit que Madame Marie Ange THEBAUD sera chargée de signer pour le compte de la Commune lesdits actes d'acquisition.

**Pour extrait certifié conforme**  
**Boucau, le 29 août 2017**  
**Le Maire,**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 31/08/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/08/2017